

**DÉCISION DU PRÉSIDENT N° 2023-044-AGDP**

**Objet** : Prestation de refonte des logiciels Win-Planning et Win-Congés

**Nomenclature** : 1.1 Marchés publics

Nous, Jean-Marc CAUSSE, Président de Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article « L.5211-10 »,

VU, la Délibération du Comité Syndical en date du 27 juillet 2020, déposée en Préfecture le 29 juillet 2020, donnant certaines délégations au Président,

VU, l'article 1<sup>er</sup>, 4<sup>ème</sup> alinéa de cette Délibération, relatif à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de marchés négociés sans publicité ni mise en concurrence préalables jusqu'à 39 999 € HT, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU, l'article « R.2122-8 » du Code de la Commande Publique,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de faire évoluer de manière importante les logiciels de gestion des congés et de gestion du temps des agents, qui datent de 2006 et pour lesquels il n'est plus assuré de maintenance,

VU, le devis présenté par la société de Monsieur Dominique GIRAUD, développeur de ces logiciels,

**DÉCIDONS**

**ARTICLE 1 :**

En application de l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique, il est décidé de passer un marché public sans publicité ni mise en concurrence préalables portant sur la refonte des logiciels Win-Planning et Win-Congés, avec GIRAUD-DEV - Lot n° 1 Les Pavillons 1 – 33450 IZON.

**ARTICLE 2 :**

Le montant forfaitaire de cette prestation s'élève à 4 720 € net.

**ARTICLE 3 :**

Cette dépense est prévue au budget 2023.

A AGEN, le 1<sup>er</sup> mars 2023

LE PRÉSIDENT



Jean-Marc CAUSSE